

Disparition des Académies (8 Août 93).

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_A_f0129

SourceBoite_035_A-7-chem | Enseignement (Discussions et projets à la Convention).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 30/11/2020 Dernière modification le 23/04/2021

129

DISPOSITION DE L'ACADEMIE (8 AOUT 93).

- Le 20 juillet 90 Lanjuinais a été demandé à l'Assemblée

l'égoïsme de l'Assemblée disant que "les
souffrants réclament au moment de la
mort de l'Assemblée l'assurance de la
liberté" (122)

- Le 8 Aout 93, rapport de Grisotin
à la convention, contre le 4 Août 93
"qui portent encore l'imprécision
du Juramento". Mais il dépend de
l'Académie, de moi, du chir.

cf. Mémoires de Grisotin
T I. p 351. ch (Paris 1840)

David demande à l'Assemblée de toute
en Académie : "qu'elles l'autorisent à organiser
plus de liberté des corps et de la liberté"

cf. Arch. m. 1^{er} série t. LXX séance du
8 Août 1793. pp 515-524

BnF
MSS

J. FAYET : La Révolution
(Paris 1960. n° 123-134)

